

**URGENT : MESURE IMMÉDIATE NÉCESSAIRE**

**À :** TOUS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS  
**De :** Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang\*  
**Objet :** AVIS DE PHASE DE RETOUR À LA NORMALE

**Avis de PÉNURIE nationale – retour à la normale**

<b>Date d'émission</b>	Le 26 juillet 2019, à 9 h (HNE)
<b>Phase</b>	<b>PHASE DE RETOUR À LA NORMALE (passage de la phase jaune à la phase verte)</b>
<b>Produit</b>	<b>Immunoglobuline sous-cutanée (IgSC)</b>
<b>Contexte</b>	<p>La phase de retour à la normale de l'approvisionnement en Cuvitru ayant commencé, vous pouvez désormais administrer, sous contrôle, de l'IgSC aux patients en situation d'urgence. Nous prévoyons un retour en phase verte d'ici la fin du mois de septembre 2019 – la situation sera réévaluée chaque semaine.</p> <p>Toutefois, afin de ne pas épuiser les réserves d'IgSC pendant la phase de retour à la normale, il est important de commencer les nouveaux traitements de façon graduelle. Une équipe de spécialistes canadiens en neurologie et en immunologie a établi des recommandations pour vous aider à déterminer le degré d'urgence de l'état d'un patient et si cet état justifie l'administration d'IgSC. La liste de leurs recommandations sera disponible la semaine prochaine sur le site Web de l'Organisation canadienne des personnes immunodéficientes, au <a href="http://www.cipo.ca">www.cipo.ca</a>. Ces recommandations, que nous vous présentons ci-dessous, ont été revues et approuvées par le Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang (CNUGRS).</p>
<b>Conséquences pour les hôpitaux</b>	<p>Vous êtes autorisés à informer vos équipes médicales qu'elles peuvent commencer de nouveaux traitements à l'IgSC pour les cas urgents. La priorité doit être attribuée aux patients qui ne peuvent pas recevoir d'immunoglobuline par voie intraveineuse pour les raisons suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Voie intraveineuse inaccessible ou très difficile à mettre en place (procédure invasive).</li> <li>2. Le ou la patient(e) a fait une importante réaction aux produits d'IgIV malgré la prémédication.</li> <li>3. L'administration d'IgIV n'est pas faisable en raison d'un manque important de ressources (personnel infirmier, ressources médicales). (Le besoin clinique doit prévaloir.)</li> </ol> <p>Ces recommandations n'ont pas vocation à remplacer le jugement clinique des équipes médicales et peuvent ne pas convenir à toutes les situations.</p> <p>Dans le cas où un nouveau traitement à l'IgSC doit être amorcé <b>d'urgence</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le médecin prescripteur doit consulter l'organisme provincial ou territorial approprié (p. ex. bureau de coordination du sang, banque de sang centralisée ou centre de transfusion) pour les besoins d'identification et de priorisation.</li> <li>• L'hôpital ou le centre médical doit fournir des renseignements anonymisés sur le patient à l'organisme provincial ou territorial approprié, ainsi qu'à la Société canadienne du sang. Ces renseignements serviront à des fins de suivi uniquement. Un modèle de document à utiliser sera publié sur le site Web de la Société canadienne du sang la semaine prochaine, à <a href="https://blood.ca/fr/hopitaux/service-la-clientele-hospitaliere/communications/avis-sur-letat-des-reserves">https://blood.ca/fr/hopitaux/service-la-clientele-hospitaliere/communications/avis-sur-letat-des-reserves</a>. Le CNUGRS</li> </ul>

	<p>recommande fortement l'utilisation de ce modèle de document afin de faciliter le suivi des nouveaux patients et la planification des besoins en IgSC à l'échelle nationale.</p> <p><i>En cas de doute sur les procédures en place pour la consultation et la soumission de données, veuillez communiquer avec le représentant P/T du CNUGRS (voir Onglet 1 – coordonnées GNUGRS du modèle de document).</i></p> <p>Remarque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les nouveaux cas urgents répondant aux critères ci-dessus doivent être placés sous Cuvitru. Le Cutaquig et l'Hizentra doivent être réservés aux patients qui <u>suivent déjà</u> un traitement à l'IgSC (pour des raisons médicales ou, dans certains établissements de l'Alberta et de l'Ontario, dans le but de limiter la demande en Cuvitru).</li> <li>• Les patients déjà sous IgSC peuvent recommencer à recevoir leur quantité normale de produit pour une administration à la maison (soit trois mois de produit).</li> <li>• <b>En l'absence de nouvelles directives du CNUGRS, les patients dont l'état ne représente pas une urgence ne doivent <u>en aucun cas</u> être placés sous IgSC, quel que soit le produit.</b></li> </ul>
<b>Complément d'information</b>	<p>Pour tout complément d'information, adressez-vous à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. votre agent de liaison de la Société canadienne du sang;</li> <li>2. votre représentant au Comité provincial d'urgence pour la gestion du sang;</li> <li>3. votre représentant au Comité hospitalier d'urgence pour la gestion du sang.</li> </ol>

\* Le Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang est constitué de représentants du Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins, du Comité de liaison provincial-territorial et de membres du personnel de la Société canadienne du sang. Il formule des recommandations et conseille les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé, les hôpitaux et les autorités régionales de la santé, de même que la Société canadienne du sang, pour favoriser une réponse uniforme et coordonnée en cas de grave pénurie de sang au Canada. *Pour consulter le Plan national de gestion en cas de pénuries, allez sur <https://www.nacblood.ca/resources/shortages-plan/index.html>*

*Le présent avis est également disponible sur le site Web de la Société canadienne du sang, à <https://blood.ca/fr/hopitaux/service-la-clientele-hospitaliere/communications/avis-sur-letat-des-reserves>.*

*Si vous avez besoin de ce document dans un autre format, veuillez contacter l'agent de liaison de la Société canadienne du sang.*